



Caen



ouest-france.fr du 24 mai 2023



Quotidien Ouest-France du 25 mai 2023



556 mots

Bourses étudiantes : ce qui change à la rentrée

Caenpus. La revalorisation des bourses et le prix du repas font partie des mesures de la réforme des bourses. Avant de faire la demande, voici toutes les informations que vous devez connaître.

Alors que d'ici le 1^{er} juin, les 917 000 candidats et candidates ayant formulé au moins un vœu sur Parcoursup recevront leurs réponses d'admission, il est déjà l'heure de faire sa demande de bourses.

Le 29 mars, le ministère de l'Enseignement supérieur a annoncé la réforme des bourses étudiantes avec une série de mesures. Pour tout savoir sur cette réforme, on fait le point sur les principales évolutions avec Alban Philippe, directeur de la vie étudiante au sein du Crous Normandie.

Environ 35 000 étudiants non-boursiers vont le devenir

C'est la première annonce de Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur. Le barème de ressources qui permet aux étudiants de percevoir les bourses va connaître des adaptations avec une augmentation de 6 % du plafond d'éligibilité. « **Cela va permettre de faire rentrer dans le système des bourses des étudiants qui ne pouvaient pas en bénéficier jusqu'ici**, précise Alban Philippe. **On va donc avoir environ 35 000 nouveaux étudiants qui vont devenir éligibles aux bourses sur l'ensemble du territoire.** »

Revalorisation des bourses

C'est une annonce qui était très attendue par les associations étudiantes notamment : il va bien y avoir une revalorisation des bourses. Celle-ci concerne l'ensemble des échelons à la même hauteur de 37 € par mois. Cela représente une augmentation de 370 € sur les dix mois de perception des bourses. « **Un élève boursier à l'échelon le plus bas, 0 bis, qui touchait, sur l'année 2022-2023, une bourse de 1 084 €, ce**

même élève aura, pour l'année 2023-2024, 1 454 € de bourses », calcule le directeur de la vie étudiante du Crous Normandie.

Passage à l'échelon supérieur

Selon le ministère de l'Enseignement supérieur, environ 140 000 étudiants et étudiantes vont pouvoir bénéficier d'un passage à l'échelon supérieur. Cette mesure provient de l'adaptation que le barème va subir. Cette modification va faire que les plafonds d'éligibilité pour chaque échelon vont bouger et permettre de faire passer certains étudiants, en fonction de leurs ressources, au niveau supérieur. « **La revalorisation du barème vise à mettre fin aux effets de seuil et pour environ 140 000 étudiants, soit un étudiant boursier sur cinq, cette revalorisation permettra un changement d'échelon à la hausse** », expose-t-il.

Le repas à 1 € pour les boursiers maintenu

Malgré le fait que l'Assemblée nationale n'a pas voté en faveur du repas en restaurant universitaire à 1 € pour l'ensemble des étudiants en février, le ministère de l'Enseignement supérieur a annoncé le maintien de ce prix pour les étudiants boursiers.

« **Maintenir le prix du repas boursier à 1 €, c'est l'aide la plus importante possible pour permettre aux étudiants de se restaurer qualitativement avec un tarif plus accessible** », se réjouit Alban Philippe.

Pour bénéficier des bourses

« **Il est vraiment nécessaire de faire sa demande de bourses dès maintenant car nous avons un nombre conséquent de dossiers à traiter (49 000 l'an passé pour la Normandie)**. Il ne faut pas attendre les résultats de Parcoursup ou du bac, c'est très important de le faire dès aujourd'hui. Ne pas s'inquiéter non plus car la demande est modifiable ensuite en tout point et à tout moment », insiste Alban Philippe.



Les cités universitaires vont aussi connaître de nouvelles mesures avec la réforme des bourses. Ouest-France